CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E199395** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015

Raison sociale : SYNAPTIC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2024

Capital : 3 000

20 AVENUE DIDIER DAURAT
31400 TOULOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 810 291 963 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0056824

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV 75020721/00091

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV 75020721/00091

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 61 20 30 40 **Fax :**

Portable : 06 58 02 24 74

Responsabilité légale :
ANDROMEDE (914 875 653) / BOURDEAUX BENJAMIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@synaptic-toulouse.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 556 557 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	2	01/10/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	01/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 12:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E199395** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE **20/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2024
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : **810 291 963** **00025**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 0056824

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV 75020721/00091

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV 75020721/00091

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **SYNAPTIC**

20 AVENUE DIDIER DAURAT
31400 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 20 30 40 **Fax :**
Portable : 06 58 02 24 74

Site Internet :
E-mail : contact@synaptic-toulouse.fr

Responsabilité légale :
ANDROMEDE (914 875 653) / BOURDEAUX BENJAMIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/10/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/10/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/10/2025
o Ventilation mécanique	01/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 12:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.